

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 273

présenté par
M. Forissier, rapporteur
au nom de la commission des finances
saisie pour avis

ARTICLE 43

Dans l'alinéa 67 de cet article, après les mots :

« en vigueur de la »,

insérer le mot :

« présente ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.